

du 17 juillet 2017

Étaient présents : Albouy P - Bardou G - Bedos D - Bonvalet D - Guilhaumon JM - Jaffuel C - Martin R - Marza I - Matagne C - Revel M

Procuration : Descouens MS procuration à Bardou G - Cazenave M à Guilhaumon JM - Usache P à Matagne C

Absent excusé : Bouillé A

Absent : Roncin D

Secrétaire de séance : Bonvalet D

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du 22 mai 2017. Vote à l'unanimité

1 - Redevance pour occupation du domaine public pour les terrasses

Monsieur le Maire demande au conseil de voter le tarif pour la redevance pour occupation du domaine public pour les terrasses et propose le même tarif que les années précédentes, soit 2 € le m² de terrasse pour les saisons estivales.

vote : unanimité

2 - Renouvellement contrat CUI au service technique

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat unique d'insertion au service technique pour un an du 16 juin 2017 au 15 juin 2018, durée : 35h, Rémunération SMIC.

vote : unanimité

3 - Renouvellement emploi contractuel à l'ALP

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le poste d'agent contractuel à l'ALP pour une durée d'un an : du 01 septembre 2017 au 31 août 2018 annualisé sur 25H/35H hebdomadaires, rémunéré au SMIC.

vote : unanimité

4 - Renouvellement contrat d'avenir à l'ALP

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat d'avenir affecté à l'ALP pour une durée de 10 mois, du 1er septembre 2017 au 30 juin 2018, durée : 35h, Rémunération SMIC.

vote : unanimité

5 - Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes Les Avant-Monts

Suite à la fusion du 1er janvier 2017, et au changement de nom de la nouvelle communauté, il a été nécessaire de modifier la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

vote : unanimité

6 - Rapport CLETC 2017 (Commission locale d'évaluation des transferts de charges) de la Communauté de communes Les Avant-Monts

Monsieur le Maire présente le rapport CLETC, le montant versé par la commune est de 9 992,00 € pour le transfert des charges.

Monsieur Badou dit que les 830 heures effectuées par les agents de la communauté de commune sont consacrées essentiellement à la station d'épuration. Les chiffres énoncés sur ce rapport sont sur la base de ceux de 1998 donc c'est gênant.

vote : 12 voix pour - 1 voix contre - 0 abstention

du 17 juillet 2017

7 - Prise de compétences eau et assainissement collectif par la Communauté de Communes

Les Avant-Monts - Adoption des statuts au 01.01.2018

Monsieur le Maire dit au conseil que la Communauté de communes souhaite prendre les compétences eau potable et assainissement collectif des communes à compter du 1er janvier 2018. Cette décision entrainera le transfert de l'ensemble du personnel, du matériel, des moyens financiers au profit de la Communauté de Communes Les Avant Monts.

Monsieur Bardou demande s'il ne faudrait pas augmenter l'eau d'ores et déjà pour financer les investissements.

Monsieur Bedos pense que cela serait plus juste, pour ne pas avoir à subir une augmentation trop importante par la suite.

vote : 12 voix pour - 1 voix contre - 0 abstention

8 - Cession de terrain à la commune Route de Caux

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Route de Caux, deux administrés ont donné leur accord pour céder à la commune à l'euro symbolique 2 parcelles. Un acte notarié sera établi pour régularisation.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

vote : unanimité

9 - Cession de terrain à la commune Chemin de Moussalou

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que dans le cadre d'une création de voie prévue au PLU Chemin de Moussalou (derrière la Cave Coopérative), deux administrés ont donné leur accord pour céder à la commune à l'euro symbolique 2 parcelles. Un acte notarié sera établi pour régularisation.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

vote : unanimité

10 - Reversement d'une subvention de la CAF au Royaume des neuf fiefs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reverser au Royaume des neuf fiefs la subvention de la CAF de 2 270.66 € versée à la commune dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour le Lieu Accueil Enfants Parents Enfance géré par le Royaume des neuf fiefs.

vote : unanimité

11 - Subvention exceptionnelle au Royaume des neuf fiefs pour leurs activités

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle au Royaume des neuf fiefs de 9 000.00 € pour les activités intergénérationnelles, la gestion et les animations à la bibliothèque, les activités pour les enfants au sein de l'ALP, l'initiation à l'informatique et de 340.00 € pour l'achat de livres à la bibliothèque, soit un total de 9 340.00 €.

Monsieur Bardou pense que cette somme de 9 000.00 € versée à une seule association qui a déjà eu une subvention de 3 000.00 € votée au budget est trop importante.

Madame Jaffuel dit que cela va permettre l'embauche de 2 personnes par le Royaume des neuf fiefs.

vote : 11 voix pour - 2 abstentions

du 17 juillet 2017

12- Intervention de Monsieur Bedos

Monsieur Bedos demande la parole à Monsieur le Maire qui lui autorise. Monsieur Bedos prend la parole et donne lecture de son texte :

"ATMOSPHERE, ATMOSPHERE !!!

J'ai quelque peu hésité avant de m'adresser à vous ce soir, mais franchement, le climat des derniers conseils, issu d'une insoumission qui s'apparente à de l'obstruction, cette assignation au tribunal, ces enregistrements systématiques de propos, ces accusations, ce mépris affiché pour le travail des élus en refusant de voter des délibérations importantes pour le village et sa population, sous le simple prétexte qu'elles sont simplement inscrites en questions diverses, tout ceci m'a poussé à rédiger ce communiqué.

Car si un vent de renouveau semble souffler sur le milieu politique français il règne à Neffies un climat nauséabond, pitoyable et affligeant.

Mesdames et messieurs où sommes-nous et que devons-nous y faire ?

Simplement dans une petite commune rurale du sud de la France d'un tout petit peu plus d'un millier d'âmes que nous devons gérer en toute simplicité et modestie, en tant que représentants du plus petit échelon électoral français, celui de la municipalité. Depuis plus de deux mandats c'est ce que nous nous efforçons de faire avec ma foi des résultats plus qu'intéressants les Neffiessois peuvent en juger.

Notre priorité est de faire avancer des projets dans tous les domaines pour le bien du village et de ses habitants, équipement, culture, animations, sécurité, j'en passe. En aucun cas nous ne pouvons répondre par écrit au questionnement de chacun, que ce soit par le biais du secrétariat communal ou celui des élus.

Pour ceux qui se considèrent insoumis, en tant qu'élus ils peuvent venir en mairie consulter des dossiers, ou nous rencontrer plutôt que de refuser les invitations qui leur sont faites, pour préserver une posture faussement indignée.

2017 aurait pu être une année riche en évènements positifs tant les chantiers qui s'ouvrent sont porteurs de renouvellement en infrastructures pour notre commune, sans parler des manifestations culturelles qui vont s'amorcer. Le tout porté par des hommes et des femmes qui au quotidien œuvrent pour le bien du village, tant au sein du conseil que dans les commissions ou associations, ils méritent pour cela un grand merci.

Malheureusement, depuis quelques temps je ne sais quelle mouche a piqué certains de nos administrés voire conseillers.

Après réflexion j'ai trouvé de quoi il s'agissait, en fait c'est un petit virus pernicieux et virulent qui agit sur le comportement de certains périodiquement, et qui se nomme scientifiquement PLU, dans le texte plan local d'urbanisme, mais à Neffies sa traduction serait plutôt Pourrissement Local des Usages.

Il peut modifier le comportement au point que certains par exemple jusqu'à lors totalement indifférents aux destinées de la commune, s'autoproclament urbanistes professionnels, ouvrent des sites et fustigent toutes les actions communales, allant même jusqu'à employer la diffamation à l'égard de certains élus pour étayer leurs propos et faire avancer des projets dans lesquels ils n'ont bien sûr aucun intérêt personnel (sic, j'ai failli m'étouffer rien qu'en l'écrivant).

J'allais oublier le siège quasi permanent réalisé auprès du secrétariat communal que ces censeurs professionnels ont décidé d'effectuer pour exiger pièces, dossiers et autre compte rendus espérant y trouver une quelconque fraude, malveillance ou vice de procédure, mais surtout perturbant grandement le bon fonctionnement d'un service municipal non dimensionné pour recevoir leurs doléances perpétuelles. Surtout en période électorale sans parler des marchés publics, de la facturation, et divers actes administratifs auxquels s'ajoutent les sollicitations des organismes officiels, perception, conseil général, région, état etc..

du 17 juillet 2017

Dernier arrivant sur le terrain un élu, insoumis à ses dires sans doute inspiré par un candidat à la présidentielle, souhaitons qu'il n'apparaisse pas lui aussi sous forme d'hologramme il ne nous manquerait plus que cela. Tel don quichotte en quête de nouveaux moulins à pourfendre il a également décidé d'entrer en dissidence contre une municipalité qu'il a soutenue durant deux mandats, visiblement peu gêné par la contradiction, il est toujours prêt à brandir la loi pour revendiquer et menacer la mairie de procès quand il s'agit de pinailler autour d'un compte rendu ou une délibération, entre parenthèse la loi NOTRE à laquelle il fait souvent référence ne sera applicable dans les communes comme Neffies qu'à partir de 2020, et ensuite nous reproche de ne pas entrer en dissidence contre les lois qui régissent le PLU.

Aux yeux de ces inquisiteurs quelle est notre faute ? Nous être servis, avoir mis dans le plu des terrains appartenant à des membres du conseil où à leurs proches que nenni, nous avons rompu et cela personne ne peut le nier avec les pratiques d'antan ou le copinage et les petits arrangements étaient monnaie courante dans toutes les communes, d'ailleurs notre élu insoumis avait dans le temps combattu ces pratiques, c'est bien là toute la contradiction, il défend aujourd'hui ce qu'il a dénoncé hier. Non pour ces chevaliers blancs de l'urbanisme notre faute est de trop nous fier aux avis d'experts et d'organismes habilités, chargés de réguler et de faire appliquer les lois en matière d'urbanisme, et surtout de ne pas privilégier certains intérêts particuliers.

Au passage la somme de quelques intérêts particuliers ne représente en rien un intérêt général. La commune a besoin d'un parking en centre - ville la solution retenue même si elle peut pénaliser un particulier est la seule réalisable, les propositions alternatives sont impossibles à mettre en place, trop éloignées, difficilement accessibles aux handicapés, voire inconstructibles pour des box. Nous aurions aussi sabordé un projet que nous avons nous-mêmes initiés, sans doute sous l'emprise de forces occultes, les illuminatis, les francs -maçons que sais-je, tant l'absurde côtoie l'irrationnel dans ces accusations. Hélas messieurs ne vous déplaie mais désormais la révision du PLU n'est plus le petit manège enchanté d'autrefois où certains tiraient le pompon et les autres payaient l'addition.

Vous souhaitiez une nouvelle réunion publique, pourquoi faire ? Nier l'évidence, opposer des visions irréconciliables, et au final aboutir comme lors de la réunion de février 2016 où un élu d'antan est venu me dire ouvertement « *tu ne vas pas m'empêcher de faire du fric* ». Et oui les mauvaises habitudes ont la vie dure, parce que le cœur du problème est là. Car tout comme dans la savane l'odeur du sang attire les fauves, dans la société des hommes l'odeur de l'argent aiguise grandement les appétits. Franchement Jean-Marie pourquoi n'avons-nous pas cédé aux demandes de ces insatisfaits, à l'heure qu'il est ils applaudiraient chacune de nos décisions, où plus certainement s'en moqueraient t'ils, bien trop occupés qu'ils seraient à négocier le futur fruit de leurs ventes .

Non messieurs nous ne sommes pas ces despotes , malveillants et corrompus pour lesquels vous tentez de nous faire passer, simplement des gens honnêtes qui mettent leurs compétences personnelles au service d'un collectif pour faire avancer Neffies parfois avec maladresse sans doute , mais toujours avec une authenticité et une volonté inaltérables qui nous suivent depuis le début de notre engagement.

Un jour Michel Audiard faisait dire à l'un de ses personnages : « *Un con qui avance ira toujours plus loin qu'un intellectuel assis* », je fais donc cette devise mienne et quitte à passer pour un con aux yeux d'une minorité je préfère continuer d'avancer pour le bien de la commune en privilégiant l'intérêt général aux intérêts particuliers, et prioriser l'action face à la critique systématique et la posture. Au final face à l'insoumission je préfère rester en marche.... (humour)... je le précise pour éviter toute interprétation, car force est de constater que l'humour n'a pas trop la côte en ce moment à Neffies.

Ainsi donc désormais à Neffies l'insoumission rôde, elle fouine par ici, elle furète par là. Un jour accusatrice elle n'a pas hésité à assigner le maire et à travers lui tous ceux qui le soutiennent au tribunal administratif. Un jour force de proposition car il faut bien rendre à César ce qui lui appartient, en effet quand la mairie modestement rénove des rues l'insoumission dans une fulgurance intellectuelle dont elle a le secret propose d'en changer les noms..

du 17 juillet 2017

Autre exemple tandis que la mairie aménage et sécurise l'entrée route de caux, en partenariat avec le département, l'insoumission propose d'élargir un chemin appartenant pour partie à la sncf, à cheval sur deux communes pour permettre un hypothétique passage d'une machine à vendanger le tout non subventionable...

L'insoumission défend aussi les intérêts de la veuve et l'opprimé face à ce maire tyrannique et ses sbires fourbes et belliqueux, insinuant qu'il y aurait deux poids deux mesures parfois entre les administrés. L'insoumission a sans doute oublié que lors du précédent mandat nous avons fait démolir un début de construction émanant d'un élu réalisée sans autorisation, deux poids deux mesures dites- vous, l'insoumission aurait- elle une mémoire sélective? Mais le rôle de prédilection de l'insoumission est l'opposition, la mairie propose de la revalorisation patrimoniale, de l'aménagement d'espace public et culturel, l'insoumission elle y voit parkings et voitures, allant même jusqu'à dire que rien est immuable et que les décisions d'aujourd'hui peuvent être amendées dans un futur proche, au mépris des accords passés avec le département et la région liant les financements à un aménagement piétonnier. Sans doute pourrait on lui suggérer de reconstruire le hangar communal au moins le parking serait couvert...

Plus sérieusement j'ose espérer que ceux qui nous succéderont feront preuve d'intelligence et de bon sens en faisant mentir une célèbre réplique du cinéma français qui disait : « Les cons ça ose tout c'est même à ça qu'on les reconnaît ».

Toujours dans le registre de l'opposition tandis que la mairie dans un souci d'aménagement cohérent prévoit dans le futur PLU un parking à proximité du centre du village, là l'insoumission rime avec pétition :

Cachez- moi ces voitures que je ne saurai voir,
Mettez- les donc plutôt du côté de l'église,
Au lieu de sous mes yeux où vous les voulez mises,
Pardonne moi Molière pour ces piètres vers,
Mais ils traduisent bien le contexte pervers.

En effet sur le sujet l'insoumission vocifère allant jusqu'à proposer de construire des box au mépris du règlement qui interdit de bâtir à côté du cimetière. Mais l'insoumission n'en est pas à une contradiction près, toujours prompte à brandir la loi lorsqu'elle accuse elle la contourne où feint de l'ignorer pour donner du liant à sa sauce insoumise.

Argument ultime sur le sujet ceux qui n'habiteraient pas le centre ne sont pas habilités à émettre un avis sur le sujet, raisonnement pour le moins cocasse, faut- il habiter route de Caux pour avoir un avis autorisé sur son réaménagement, idem pour la route de Roujan, faut- il être expert en eau et assainissement pour engager la rénovation de la station d'épuration, faut- il être enseignant pour rénover l'école, pour finir faut- il être expert en urbanisme pour émettre un avis sur le PLU remarquez là il aurait peut- être mieux valu cela nous aurait évité d'entendre bien des sottises surtout celles issues d'une pensée insoumise.

Dernier point au final à mes yeux le plus important le différent sur la commémoration des événements de Charlie Hebdo. Utiliser ce sujet pour se diviser est une erreur fondamentale, qui fait triompher les barbares car c'est justement ce qu'ils recherchent. Etre Charlie c'est être libre, libre de célébrer de commémorer ou je le veux quand je le veux, être Charlie c'est être à la fois tolérant, impertinent, critique, insouciant, libre en somme, libre de tout dogme de tout principe. Souhaiter dans de telles circonstances que l'autre se comporte comme je l'ai décidé c'est déjà ne plus être Charlie. Nous avons commémoré Charlie au cours d'une manifestation pleine d'émotion et de communion, tous n'y ont pas assisté qu'importe c'est leur droit, leur choix, je ne leur en tiens pas rigueur, car Charlie comme moi ils l'ont dans leur cœur.

Sur tous ces sujets l'insoumission, avec ses coups bas et ses postures n'entamera en rien notre volonté de faire évoluer le village en toute honnêteté, sans parti pris et avec comme seul objectif l'intérêt général. Pour terminer, contrairement à l'insoumission je ne vous adresserai pas mes salutations républicaines, car notre chère république ne saurait être impliquée dans des débats qui relèvent plus de Pagnol que de la démocratie et où le ridicule côtoie plus souvent l'absurde que la raison, attention car on pourrait se demander si par moments nous ne sommes pas déjà dans l'antichambre de la folie.

Je vous remercie."

du 17 juillet 2017

13 - Intervention de Monsieur Martin

Monsieur Martin a souhaité que ses écrits relatant ses prises de parole soient insérés dans le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2017 :

Question 6 (à l'ordre du jour) : ... M Martin affirmant qu'après les réserves ou même les réquisitoires énoncés par d'autres que lui, il ne voyait pas d'autre logique que de voter contre...

Question 7 : ... M Martin a énoncé que les articles 64 et 66 de la loi NOTRE ne prévoient un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement que seulement le 1^{er} janvier 2020. Seul son article 68 prévoit une mise en conformité pour le 1^{er} janvier 2018... M Martin a rappelé comme il le fit en réunion intercommunale à Magalas la nécessité par une formation de mettre en place des personnels compétents pour le suivi, la surveillance à distance mais un schéma à construire d'astreintes...

Dans un deuxième temps il est, selon M Martin, nécessaire de prévoir une certaine ingénierie, apte à diriger tous les personnels affectés à ces compétences mais aussi pour éviter toutes les interventions externes et cabinets d'étude quand il s'agira de rénover des réseaux ou de construire des STEP...

M Martin partage les craintes exprimées par M le Maire de Margon que les contribuables des communes qui ont déjà consenti des efforts sur ces compétences aient à payer pour les communes qui ne l'ont pas fait...

M Martin n'est pas sensible au chantage à la dotation pour la communauté de communes et il sait que derrière ce transfert précipité se cache un plan de hausses annuelles successives pour nos concitoyens. C'est pour ces raisons que M Martin vote contre.

Question 11 : ... M Martin convaincu par la position de M Bardou s'est aussi abstenu...

- **Question orale 19 :** M Martin a communiqué à l'ensemble des élus présents qui vraisemblablement ne le savaient pas tous copie d'une pétition concernant les travaux place de l'église ou place Jean Jaurès. On ne sait pas quel est son nom, même si dans les années 1930 elle s'est appelée aussi place de la Révolution. La loi est très sévère sur l'intégrité des cadavres. Les travaux ont mis à jour des ossements importants. De nombreuses personnes lui ont fait part de leur indignation de ce manque de respect. Ne pourrait-on pas soit les recueillir soit les enfouir de quelques pelletées de terre ou de sable ?
- **Question orale 19 :** M Martin souhaite qu'un point soit donné sur le montant des travaux de l'immeuble Deterpigny et savoir si la municipalité a décidé sa destination future. Au passage M Martin signale qu'il y a à proximité une gouttière branchée sur le tout-à-l'égout, oubliée par lui et M Adell lors d'un mandat précédent
- **Question orale 20 :** Au début de la route de Caux il y a une nouvelle priorité à droite alors que depuis plusieurs dizaines d'années tous nos concitoyens sont habitués à un stop. Ne pourrait-on pas mettre un panneau indiquant ce changement de priorité ?
- M Martin est intervenu pendant la déclaration de M Bedos pour affirmer que tous élus du conseil doivent leur propre élection à la présence sur la liste de chacun des autres y compris la sienne... M Martin se réjouit que M Bedos assume cette fois-ci son texte sans le faire lire par une tierce personne et qu'il est toujours détestable de mettre en cause des personnes absentes ou dans le public qui elles ne peuvent pas s'exprimer...
- La remise en cause de l'expertise par M Martin a été corroborée par le retrait le 22 mai de la délibération du PLU...

Pour ce qui est des allusions intéressées, M Martin rappelle qu'il a accepté gracieusement qu'une rampe soit fixée sur son mur pour faciliter la montée vers les espaces de la Mairie. Il rappelle que sans être dédommagé les longues heures passées à construire l'ancien site internet et sa gestion au quotidien bénévolement. Aujourd'hui cela donne du travail à d'autres mais cela coûte à la commune !! Finalement il rappelle que la seule responsabilité exécutive qu'il ait exercée, c'était au SICTOM à la demande de nombreux Maires. Il y a conduit la réforme de la Redevance spéciale qui a pour conséquence deux baisses consécutives de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour tous les contribuables de 40 communes.... A la différence d'autres élus, il n'a jamais coûté un seul centime.

Le conseil est clos à 19h30.